

N° 75 - 6,5 €

Trimestriel - mars 2020



LA GAZETTE DES GRANDS PRÉDATEURS

LE MAGAZINE DE L'OURS, DU LOUP ET DU LYNX

Fabuleux loups côtiers



Des lynx braconnés Une queue de loup en cadeau **L'Etat cherche sa voie ursine** Il est dangereux de marcher avec les loups **Interview avec Caroline Audibert** Un espoir pour le lycaon **Rencontre avec une famille de lynx** Un jour pas comme les autres dans les Abruzzes



26

SOMMAIRE

n° 75 - mars 2020



14

4 Info asso

6 Actus lynx Braconnage de lynx : le scandale continue

9 Actus loup Des records et une queue de loup

12 Actus ours L'Etat cherche sa voie ursine

14 Cinéma

Il est dangereux de marcher avec les loups

18 Livre

Des loups et des hommes

20 Afrique

De l'espoir pour les lycaons

22 Actus monde

23 Observation

Une famille de lynx

24 Abruzzes

Un jour pas comme les autres

26 Canada

La Forêt pluviale du Grand Ours



20



23



**La Gazette
des grands prédateurs**
est une revue trimestrielle
éditée par FERUS
e-mail : gazette@ferus.org

n° 75 – Mars 2020

Photo de couverture
Loup côtier
© Florent Nicolas

Prix de vente au numéro :
6,50 €
Abonnement annuel : 26 €

LA RÉDACTION
Sandrine Andrieux-Rolland
(rédactrice en chef)
sandrine.andrieux@ferus.org

COMITÉ DE RÉDACTION
Sandrine Andrieux, Patrick
Boffy, Hervé Boyac, Jean-
François Darmstaedter,
Patrick Leyrisoux, Daniel
Madeleine, Sabine Matraire,
Annie Moreau, François
Moutou, Vincent Vignon.

MAQUETTE
Sandrine Andrieux-Rolland.

Commission paritaire :
023 G 82819
ISSN : 1639 - 8777
Dépot légal : à parution
Directeur de la publication :
Jean-François Darmstaedter,
Impression : Print Concept
labellisée Imprim'vert,
imprimé sur papier recyclé.
Aubagne, 04 91 19 12 10

Reproduction des articles
et illustrations soumise à
autorisation. Nous consulter.
Les opinions émises
n'engagent que leurs auteurs
et ne représentent pas
nécessairement le point de
vue de FERUS.

FERUS
BP 80 114
13718 Allauch Cedex
tél/fax : 04 91 05 05 46
Site Internet : www.ferus.org
E-mail : ferus.asso@orange.fr
Secrétariat
secretariat.ferus@orange.fr



ÉDITORIAL

Bertrand Sicard
Vice-président de FERUS



L'Etat nous aurait-il entendus ?

Du moins en partie ? L'année a été dévastatrice pour nos amis les loups. Près de 100 bêtes abattues officiellement, à quoi il faut ajouter les pertes naturelles inconnues, ce qui nous laisse penser qu'au moins 150 loups ont dû perdre la vie en 2019 en France.

Or cette hécatombe n'a en aucun cas fait diminuer la prédation, bien au contraire. Plus de 12 000 ovins ont été indemnisés l'année dernière et les foyers d'attaque se multiplient. Il faut y associer la déstructuration des meutes qui freine l'apprentissage des membres. Sans surprise, la politique de l'Etat est un échec patent sans avenir et elle coûte chère : pas moins de 250 000 € pour l'intervention des louvetiers bénévoles sans compter les multiples interventions de la brigade loup.

Ajoutons à cela la non-application du principe de conditionnalité, principe européen qui voudrait que tout troupeau non protégé ne bénéficie pas du remboursement des dégâts faits au cheptel. Mis en œuvre, ce principe serait un incroyable levier qui pousserait éleveurs et troupeaux à s'équiper et à se protéger.

Plusieurs instances ont critiqué sévèrement la politique de l'Etat français. Le CNPN condamne sans appel le dernier arrêté autorisant le tir de 19% de la population lupine. Le rapport du CGEDD publié en 2019 classe la France parmi les plus mauvais élèves européens en terme de gestion de grands prédateurs (voir aussi p.9).

Alors est-ce ce constat accablant qui pousse enfin l'Etat à parler protection ? Sous la ferme impulsion du nouveau préfet coordinateur, deux réunions prometteuses auxquelles nous avons assisté ont été organisées : l'une sur la protection dans les parcs nationaux où de nouvelles expérimentations sont envisagées ainsi que la mise à disposition de plusieurs bergers volants, la seconde du Groupe National Loup où le volet protection du plan sur lequel nous avons tant travaillé a enfin été longuement abordé.

L'avenir nous dira s'il s'agit d'un feu de paille ou d'un véritable changement de stratégie de la part de l'Etat. Nous ne pourrions jamais le répéter assez : les tirs létaux sont condamnés à l'échec. Seule une politique de protection efficace et bien menée nous permettra une cohabitation apaisée de long terme. Non, l'homme et le loup ne sont pas concurrents !

IMPORTANT

Si vous adhérez à notre association via HelloAsso

**Vous n'avez pas reçu d'appel de cotisation pour l'année 2020.
Si vous souhaitez toujours nous soutenir, veuillez à renouveler votre adhésion rapidement.
Nous comptons sur votre soutien.
Merci !**

www.helloasso.com

FERUS AU FESTI'SCRIB !

Le Festi'scrib est un événement autour de la chanson française, des mots et des lectures qui se déroule au printemps et à l'automne au « Zénith » de Banat, hameau de Tarascon-sur-Ariège.

FERUS a été invité à installer un stand lors de l'édition de l'automne dernier, les 12 et 13 octobre 2019. Outre la distribution de nos documents sur l'ours et le loup dans les Pyrénées, un petit moment savoureux nous a été offert. Le temps s'y prêtant, Daniel Mémain fait lecture de ses « cadavres exquis » juste devant la table d'information de FERUS, et termine par le texte de Zoufris Maracas, « Dis papa ! » dans lequel il intègre ours, loup et lynx (clip disponible sur Youtube).
Renaud de Bellefon



AGENDA

4 avril, Dompierre-sur-Besbre (Allier) : 18h, cinéma René Fallet. Projection du film *Marche avec les loups* suivie d'une rencontre avec Sylvain Macchi de l'association FERUS et la Fondation Le Pal Nature. Dans le cadre du Festival Rencontres Cinéma Nature.

23 et 24 mai, Paris : Jardin des Plantes, stand FERUS pendant la fête de la Nature.

29 au 31 mai, Le Blanc (Indre) : stand FERUS au Salon Chapitre Nature.

20 juin, Tours : stand FERUS lors de la Vegan Place.

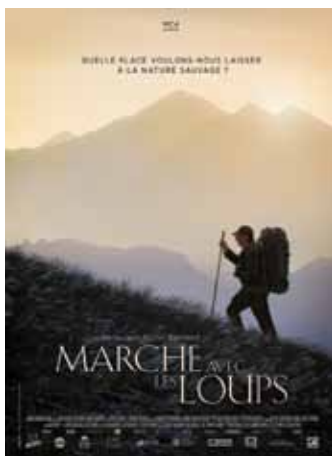
TOUTES LES ANIMATIONS
SONT ANNULÉES JUSQU'À
NOUVEL ORDRE (COVID-19).



TOURNÉE MARCHÉ AVEC LES LOUPS

A l'occasion de la sortie du film *Marche avec les loups* de Jean-Michel Bertrand, les réseaux locaux et les administrateurs de FERUS se sont largement mobilisés afin d'accompagner de nombreuses projections et d'animer le débat et les questions après la séance. Ainsi dans plusieurs communes de Moselle, Meurthe-et-Moselle, Val-d'Oise, Gironde, Essonne, Vaucluse, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Loiret ou encore Lot, les salles étaient souvent pleines, le public ravi et les débats, parfois avec des éleveurs constructifs, enrichissants.

De nouvelles dates sont programmées régulièrement (suivre les mises à jour sur notre page facebook ou sur www.ferus.fr).



CONFÉRENCE À ORLÉANS LE 1ER FÉVRIER 2020

Près de 200 personnes sont venues assister à la conférence organisée par la médiathèque d'Orléans et le CRECIL (groupe loup pluraliste régional) sur le thème du Retour du sauvage dans notre région. Mais c'est surtout du loup dont il a été question, tant avec l'intervention de Jean-Paul Thévenin que dans les échanges avec la salle. Les récentes incursions du loup dans notre région ont bien sûr été évoquées.

Pour suivre l'actu du CRECIL :

www.facebook.com/groupeoupvcv

BANFF ATHLETICA

des serviettes de sport qui soutiennent la conservation des grands prédateurs

Banff Athletica est notre partenaire depuis 2019. Cette jeune marque a pour objectif de fournir aux athlètes européens des serviettes de sport de haute qualité et « responsables ».

A travers sa charte éthique, Banff Athletica s'engage à respecter les normes humaines et environnementales les plus strictes pour répondre à la demande des sportifs soucieux de l'origine de leurs équipements.

En reconnaissance à la ville de Banff située dans les rocheuses canadiennes et à ses habitants (ours, loups, lynx), Banff Athletica s'engage au niveau franco-belge, à reverser une partie de ses bénéfices au profit de FERUS et à communiquer sur ses différents projets auprès de ses propres partenaires et clients.

<https://banffathletica.com>



UN LOUP AUX ENCHÈRES

Pour soutenir FERUS, le talentueux Grégory Delaunay, adhérent de FERUS, a mis aux enchères ce très beau tirage de loup qui a permis de récolter 200 euros pour notre association. Un grand merci à Grégory ! Retrouvez ses œuvres p.32.



SÉJOUR MERCANTOUR

Comme chaque année, FERUS vous propose un séjour sur les traces du loup dans le Mercantour, à la recherche des indices de présence de l'espèce. Au programme : randonnées, découverte de la faune sauvage et rencontres avec des spécialistes locaux.

Du 24 au 27 septembre 2020.

Plus de détails dans la prochaine Gazette ou par téléphone (Pierre au 06 08 00 76 30).

SALONS



Bernard, Chantal et Martine au Marché de Noël des Loups de Chabrières (Creuse) le 8 décembre 2019.



Jean-Claude au salon de l'Oiseau et de la Nature de Saint-Amarin (Haut-Rhin) les 25 et 26 janvier 2020.



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE RESERVEE AUX ADHERENTS DE FERUS

Les adhérents 2019 de FERUS sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra le **samedi 9 mai 2020 à 14h30**, au centre de vacances "Le Duchet" à Prénovel (39).

Ordre du jour :

- Rapport moral,
- Rapport d'activités,
- Rapport financier, vote du budget,
- Renouvellement du conseil d'administration,
- Questions diverses.

VU LE CONTEXTE ACTUEL, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST ANNULÉE ET REPORTÉE À UNE DATE NON FIXÉE. LES ADHÉRENTS QUI ONT RÉSERVÉ LE SÉJOUR SERONT CONTACTÉS SOUS PEU.

En raison de la situation actuelle, l'assemblée générale est annulée et reportée à une date non fixée. Les adhérents qui ont réservé le séjour seront contactés sous peu.

Président - Jean François Darmstaedter

PS : Si vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez nous retourner ou recopier le pouvoir ci-dessous dûment complété.

POUVOIR A COMPLETER OU A RECOPIER

Je soussigné, M, Mme, Mlle....., membre de l'association Ferus,

donne tous pouvoirs à M, Mme, Mlle....., adhérent de Ferus présent, pour me représenter et voter en mes lieux et place à l'assemblée générale ordinaire de FERUS du samedi 9 mai 2020 à Prénovel et, éventuellement, à l'assemblée générale extraordinaire qui précèdera.

Fait à le Signature :

A retourner à : FERUS – BP 80114 – 13718 ALLAUCH CEDEX

Braconnage de lynx : le scandale continue

Olivier GUDER, coordinateur lynx



© Morgane Bricard

Ces dernières semaines ont malheureusement été marquées par de bien mauvaises nouvelles concernant la population de Lynx en France...

LE BRACONNAGE DE FELLERING

Nous avons eu la confirmation officielle le 23 janvier 2020 qu'un lynx mâle avait été retrouvé tué par arme à feu le 16 janvier sur la commune de Fellingering (Haut-Rhin), au cœur du parc naturel régional du Ballon des Vosges. Cette nouvelle consternante a d'abord été relayée par Alsace Nature le 20 janvier, et on se demande pourquoi il a fallu un tel délai entre la découverte du cadavre et l'annonce officielle de la préfecture.

Lorsque l'on sait qu'il ne reste que 4 ou 5 lynx dans les Vosges, la plupart issus du programme de réintroduction allemand du Palatinat, cet acte honteux est particulièrement dramatique et fait craindre le pire pour l'avenir de cette faible population, menacée d'une nouvelle extermination. FERUS a immédiatement déposé plainte,

Marche blanche

Le samedi 15 février, à l'initiative de deux jeunes femmes, une marche blanche s'est déroulée afin de dénoncer l'acte odieux d'un «braconnier» ayant abattu un lynx dans la vallée de la Thur (Haut-Rhin). Plus de 300 personnes se sont retrouvées devant le centre culturel de St Amarin. Après une prise de parole des associations présentes, un long cortège s'est formé dans la rue principale pour rejoindre un rond-point au niveau de la N 66 qui relie les Vosges à l'Alsace. Tout au long du parcours, de très nombreux slogans ont été scandés contre ce braconnage. En tête de cette marche, FERUS et sa banderole étaient suivis par d'autres associations. Pour une première, un beau succès ! Toutes mes félicitations aux deux organisatrices, Léa et Amélie.

Jean-Claude Odille, réseau Alsace-Lorraine de FERUS



© Philippe Defranoux

et nous demandons qu'une enquête sérieuse et efficace soit diligentée, avec des moyens conséquents mis en œuvre, afin que le coupable soit trouvé et lourdement condamné. Nous espérons que toutes les personnes pouvant détenir une information aideront les autorités dans leur enquête.

Nous demandons également, comme nous le ferons désormais pour tout acte de braconnage de lynx, que deux lynx soient lâchés en remplacement de celui qui a été braconné.

L'émotion suscitée par ce braconnage a été très vive, comme en témoigne le succès de la marche blanche organisée le 15 février (voir p.6).

LA DÉCOUVERTE DES RESTES D'UN LYNX DANS LE JURA

En novembre 2019, des spéléologues ont découvert dans le gouffre de Prévalot (Jura) des ossements, dont un crâne qui serait identifié comme celui d'un lynx.

Devant l'absence d'informations concernant l'ouverture d'une enquête sur cette présomption de braconnage, un collectif d'associations dont FERUS a envoyé un courrier au procureur de la République pour demander l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Pourquoi un tel silence et une telle inaction de la part des autorités, qui auraient dû immédiatement lancer une enquête ? Les destructions illégales de lynx continuent malheureusement sur les différents massifs au risque de menacer l'avenir de l'espèce, et la lutte contre ces destructions doit être intensifiée comme cela est prévu dans le PNA (Plan National d'Actions Lynx). Nous demanderons des comptes sur l'avancement de cette enquête et nous vous tiendrons informés.

UN PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS DANS LES VOSGES SANS RENFORCEMENT DE POPULATION

La DREAL Grand Est a lancé une consultation publique concernant le Plan régional d'Actions du Massif des Vosges. Ce plan, issu de plusieurs années de travail, piloté par le CROC et auquel ont participé les différents acteurs concernés, comporte de nombreuses actions destinées à favoriser la cohabitation entre le lynx et les différentes activités humaines, notamment la chasse et l'élevage. C'est très bien, mais à quoi bon favoriser cette cohabitation s'il n'y a plus de lynx dans les Vosges, un des derniers

individus présents ayant été braconné il y a peu ?

Nous avons demandé que ce Plan régional s'accompagne aussi de réintroductions de femelles, qui nous donneraient enfin un espoir de retrouver une population viable et dynamique dans les Vosges., et avons invité nos adhérents et sympathisants à faire de même lors de la consultation publique. Sinon, pourquoi travailler sur une cohabitation s'il n'y a plus de lynx dans ce massif ?

DU RETARD DANS LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL D'ACTIONS

Le Plan National d'Actions pour le Lynx, piloté par la Dreal Bourgogne Franche Comté, et auquel FERUS est associé en faisant partie du Comité de pilotage a malheureusement pris du retard.

Le planning prévoyait au départ une finalisation de la rédaction de ce PNA pour décembre 2019, puis un décalage a été acté avec une réunion du Comité de pilotage qui avait été fixée au 5 février 2020. Or cette réunion a été annulée sans qu'une nouvelle date soit refixée pour le moment. On espère qu'il s'agit d'un simple report de quelques semaines, car la mise en œuvre de ce plan sera un signe important de l'Etat pour afficher sa volonté de protéger intégralement et durablement la population de lynx en France. Nous ne manquerons toutefois pas de rappeler qu'il y manque un volet « renforcement de population », notamment dans les Vosges.

DES NOUVELLES DU PALATINAT



Le programme de réintroduction mis en œuvre depuis quatre ans par les Allemands dans le Palatinat, zone qui se situe juste au nord du massif des Vosges, continue. Le 18ème lynx (sur 20 prévus en tout) a été lâché ce 21 février : il s'agit d'une femelle en provenance de Suisse, qui se nomme Isis.

Malheureusement, nous avons appris quelques jours auparavant que le mâle Juri, lâché en 2018, avait été retrouvé mort victime d'une septicémie consécutive à une blessure à une patte, dont l'origine n'a pas été déterminée.

Ce programme est toujours considéré comme une réussite, 10 naissances ayant déjà été confirmées depuis 2017. Deux derniers lynx doivent être lâchés dans le Palatinat cette année.

UN LYNX EN HAUTE-MARNE

Une photo de lynx a été prise par un piège photographique dans une forêt de Haute-Marne, au sein du tout nouveau parc national de forêts. Cela confirme que quelques lynx isolés peuvent se trouver en dehors des zones de présence connues que sont le Jura, les Vosges et certaines parties des Alpes. Nous avons déjà eu des confirmations sporadiques de présence en Bourgogne ou dans le massif Central, mais il s'agit toujours d'individus malheureusement isolés, l'espèce ayant beaucoup de difficultés à sortir des zones connues pour coloniser de nouveaux territoires. 🐾



Ci-dessus : Lynx au piège-photo le 19 décembre 2019 dans le massif d'Auberive (Haute-Marne)

*Ci-contre : le lâcher d'Isis dans le Palatinat le 21 février 2020
© Cornelia Arens / SNU-RLP*

Bilan national de l'évolution de l'aire de présence détectée du lynx

Fin 2019, l'ONCFS a publié la mise à jour de l'aire de présence détectée du Lynx boréal en France (bilan complet sur www.ferus.fr).

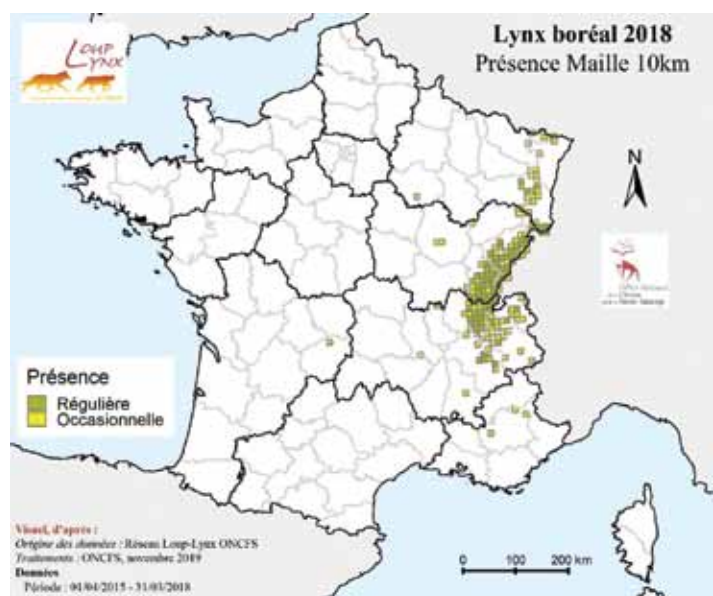
Ce bilan repose sur l'analyse des données collectées par le réseau Lynx au cours de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2018.

En bref

L'aire de répartition du lynx reste stable en France, mais demeure très fragile dans les Vosges. La superficie de présence régulière du lynx à l'échelle nationale est stable comparativement au dernier bilan, elle totalise 8 800 km². Il s'agit de la superficie la plus importante enregistrée depuis le début du suivi de l'espèce en France initié en 1982.

Jura, noyau de la population française de lynx

Plus de 80 % de la superficie de présence régulière du lynx en France concernent le massif du Jura. L'évolution de la distribution nationale de l'espèce est par conséquent fortement liée à la variation de la présence du félin dans ce massif. L'aire de présence régulière de la population jurassienne est en progression, passant de 6 800 km² à 7 300 km², et se consolide tout particulièrement en Franche-Comté, avec une augmentation notable dans le Doubs (notamment à relier au déploiement de pièges-photographiques dans le cadre du suivi du loup à la frontière suisse). L'aire de présence régulière détectée reste plutôt stable dans le département du Jura. En revanche une régression de l'aire de présence régulière est notée dans l'Ain. L'aire de présence irrégulière semble quant à elle relativement stable à l'échelle de l'ensemble du massif jurassien.



Vosges, une présence historique mais fragile

L'aire de présence régulière du lynx dans le massif des Vosges (hors Jura alsacien), après avoir connu une chute régulière depuis 2005, semble se stabiliser autour de 400 – 500 km². Cette faible présence régulière, témoignant d'un très petit nombre d'individus, et le peu de mailles occupées entre les Vosges et le Jura restent critiques pour l'avenir de l'espèce au sein du massif des Vosges. La présence régulière du lynx dans le Jura alsacien est également stable entre les deux derniers bilans, elle avoisine les 200 km² ; à noter que la reproduction de l'espèce y a été détectée en 2017 et 2018.

Alpes, léger recul de l'aire de présence

900 km² pour ce bilan. Cette régression est essentiellement identifiée dans la vallée d'Abondance. Des mailles de présence régulière y régressent en présence irrégulière (ainsi que dans le massif de l'Epine et en Maurienne). A l'inverse, deux mailles de présence non régulière se transforment en présence régulière en Chartreuse (plusieurs individus détectés). Si la superficie de la présence irrégulière reste relativement stable, elle augmente légèrement sur le reste du Chablais jusqu'à la Chartreuse, mais devient plus sporadique en Maurienne et sur les Trois Vallées.

Ailleurs

Quelques mailles en présence irrégulière identifiées avec possibles présences fortuites dans le massif Central ou dans les Alpes du Sud. Cependant, ces informations reposent le plus souvent sur des observations visuelles sans image associée dont certaines peuvent se révéler être des « faux positifs ».

Source : Mise à jour de l'aire de présence détectée du Lynx boréal (Lynx lynx) en France – 2018

Des records et une queue de loup 🐾

Sandrine ANDRIEUX, chargée de communication

L'année 2019 s'est achevée avec 98 loups décomptés du plafond : 94 loups tués sur autorisation des pouvoirs publics, 4 cas de braconnage constatés et surtout aucune baisse des dommages attribués au loup comme nous vous en faisons part dans la dernière *Gazette*.

Autre chiffre 2019 : 171 921 euros d'argent public (votre argent donc) ont été versés aux lieutenants de louveterie pour tuer les loups (défraiement kilométrique et équipements divers) contre 64 500 euros en 2018. Une somme qu'on aurait préférée voir attribuée à l'amélioration des moyens de protection ou à des diagnostics pastoraux sur des troupeaux en difficulté.

Et l'année 2020 a commencé avec un nouveau plafond de 100 loups pouvant encore être tués.

Le premier a été abattu dans la nuit du 25 au 26 janvier, dans l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence). FERUS a condamné une nouvelle fois cette politique absurde et inutile. A l'heure où les grands discours s'inquiètent de la crise majeure que subit la biodiversité, où la 7ème plénière de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) à Paris en 2019 et le congrès de l'UICN à Marseille en 2020 sont des occasions de pérorer pour l'Etat français, celui-ci continue de faire n'importe quoi et de réguler drastiquement les loups, espèce protégée. Au 3 mars, on comptait cinq autres loups abattus et un cas de piégeage accidentel dans les Alpes-de-Haute-Provence pour lequel nous allons demander des explications avant d'entamer des démarches juridiques le cas échéant.

LA FRANCE, CHAMPIONNE DES RECORDS

Outre le record de nombre de loups abattus, le rapport des inspecteurs des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 » (mai 2019) souligne



PACA, octobre 2019 © Florian Poulard

que « la France détient de très loin les records du nombre de dommages (en valeur absolue ou rapportés au nombre de loups), du coût public de la protection et du montant des indemnités de dommages ».

Et pour les auteurs, qui ont visité et comparé la Suisse, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Pologne, « cette situation surprend nombre des interlocuteurs rencontrés et conduit à s'interroger sur l'efficacité du système mis en place au fil des ans par notre pays ».

Ils déplorent l'absence de lien entre maîtrise des dommages et montants des aides/indemnités. Ils recommandent un contrôle obligatoire de la mise en œuvre des protections sur le terrain. Ils indiquent qu'un troupeau ne doit pas dépasser les 800 à 1000 têtes pour être géré et protégé efficacement (certains troupeaux français comptent 3000 à 5000 animaux alors que la moyenne des autres pays est de 300 à 600 têtes...). Ils insistent pour une analyse détaillée des 10 % d'unités pastorales qui concentrent 50 % des attaques. Et

ils proposent une aide globale forfaitaire plafonnée, au lieu du système d'aide et d'indemnité actuel, pour responsabiliser les éleveurs, conditionnée à la réalisation du diagnostic de vulnérabilité, et remboursable si les mesures de protection qui en découlent ne sont pas appliquées.

Un système français inefficace, des remarques et propositions constructives mais le tout est vite balayé par une idée qui reste obsessionnelle : le recours aux tirs létaux ! Ainsi les auteurs considèrent que « le recours à ces tirs devrait pouvoir être simplifié et accru, comme moyen de prévention ». Pire, ces tirs seraient pour eux un exemple à imiter ailleurs en Europe. Pour résumer, le système ne marche pas mais continuons de tuer des loups...

A noter par ailleurs que la France est le seul pays finançant les bergers : les autres pays visités ne financent que le surcoût dû à la présence du loup, et considèrent donc que le berger fait partie de l'équipement normal des élevages qui ne sont pas en parc clôturé.

En guise de conclusion, cette remarque pertinente provenant du Piémont italien et citée dans le rapport : « le loup ne tue pas les moutons, il sélectionne les bergers ». On n'aurait pas mieux dit.

UNE QUEUE DE LOUP EN CADEAU...

Parallèlement, on assiste encore et toujours à des propos ou des gestes qui étonnent voire sidèrent dans un pays développé au XXI^e siècle. Ainsi en février, pour le départ de la préfète Cécile Bigot-Dekeyser, le président du département des Hautes-Alpes Jean-Marie Bernard n'a rien trouvé de mieux à faire que de lui offrir...une queue de loup.

Un « clin d'oeil » et « un geste amical » selon ses termes, que nous avons trouvé de très mauvais goût. Comment un élu de la

République peut-il à ce point mépriser une espèce protégée et menacée ? Au-delà de la question éthique, la question de la légalité se pose. Le loup est une espèce protégée et il est illégal de transporter sa dépouille, ou une partie, sans autorisation et a fortiori d'en disposer pour en faire un « cadeau ».

Ainsi, concernant les espèces protégées, dont le loup fait partie, l'article L411-1 du code de l'Environnement précise que sont interdit « La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

Nous avons envoyé un courrier au Procureur de la République de Gap afin de connaître la

provenance de cette queue de loup et pour porter plainte en conséquence.

Notre communiqué du 25 février a été abondamment repris dans les médias, ce qui a eu le mérite de porter l'affaire au grand jour. Et probablement d'énervé le président du département des Hautes-Alpes qui a osé déclarer par la suite qu'il ignorait s'il était hors la loi et estimait que la provenance de cette queue de loup ne regardait que lui. Incroyable.

Le 28 février, le procureur de la République a répondu à notre courrier et nous a indiqué qu'une enquête avait été diligentée. Nous ne lâcherons pas l'affaire et nous irons au bout, de telles pratiques doivent cesser ! 🐾

DES LOUPS DE-CI DE-LÀ

🐾 Le loup photographié en 2018 sur la commune de Louvie-Soubiron (Pyrénées-Atlantiques), et qui a tant fait parler de lui, a de nouveau été pris au piège photo en novembre et décembre dernier (photo ci-jointe). Pour rappel, des analyses génétiques avaient pu déterminer qu'il s'agissait d'un mâle de lignée italo-alpine. Concernant les dommages aux troupeaux en 2019, la préfecture a indiqué que les 130 animaux tués étaient en majorité imputables à des chiens divagants.



🐾 De nouveaux départements ont été visités par des loups en dispersion. Le 20 janvier, deux mois après la photo d'un loup en Charente-Maritime (voir Gazette 74 p.8), un canidé a été photographié et identifié dans le département voisin, en Charente, sur la commune de Gurat. Les dernières données de présence de l'espèce dans ce département datent des années 1920. D'après de Beaufort (Le loup en France, éléments d'écologie historique – SFEPM – 1987), c'est d'ailleurs dans la zone Charente / Vienne / Haute-Vienne et Dordogne que le dernier pôle de reproduction lupine survit en France, dans les années 1920 et 1930, avant que l'espèce ne disparaisse complètement du pays. Retour aux sources donc ! Le matin du 4 février, c'est à Chasseneuil, dans le sud-ouest l'Indre qu'un loup est repéré pour la première fois, photographié alors qu'il trottait dans un champ de céréales (photo ci-contre).



🐾 L'habit ne fait pas le moine ! Le canidé au pelage sombre bringé, une femelle, abattu « légalement » en juin 2019 à St-Vallier-de-Thiery (Alpes-Maritimes), s'est révélé être un loup de lignée italo-alpine sans hybridation. C'est la première fois qu'un tel pelage est observé en France. Le Réseau Loup de l'OFB rappelle qu'aucun critère morphologique (couleur, forme, ongles, etc.) ne peut assurer de manière fiable qu'un loup est hybridé. Tout au mieux, l'hybridation peut être suspectée, les analyses génétiques restant nécessaires.



BILAN ESTIVAL 2019

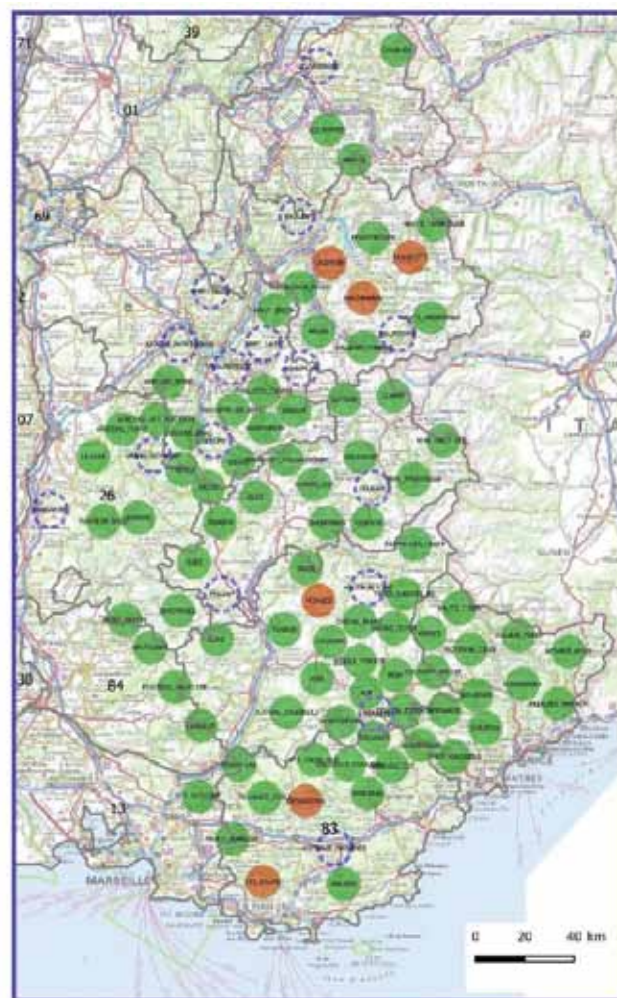
En ce début d'année 2020, le bilan estival 2019 de la population de loups en France a été publié. 97 ZPP (Zones de Présence Permanente) et 80 meutes sont recensées (contre 92 ZPP et 70 meutes à la sortie de l'hiver 2018/2019). FERUS rappelle que si la distribution géographique du loup croît, grâce notamment aux individus colonisateurs, la reproduction de l'espèce reste confinée aux Alpes et aux monts provençaux, mise à part une meute dans le Jura, côté suisse.

Le Réseau Loup souligne « une poursuite du développement de l'espèce moins importante que celle constatée l'année dernière » et « plusieurs zones alpines [qui] ne comptent très peu, voire aucun indice recensé lors de ce bilan estival, notamment dans le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et en Savoie ». Ce n'est pas une surprise vu la politique intensive de tirs organisée par l'Etat français. Les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et la Savoie totalisent justement plus de la moitié des tirs en 2019 ; ce sont les départements les plus impactés : 12 loups abattus dans les Alpes-de-Haute-Provence, 32 dans les Alpes-Maritimes et 17 en Savoie...

Carte des zones de présence du loup en France, à l'issue de l'été 2019
© Réseau Loup / OFB



- Zone de Présence Permanente «meute»
- Zone de Présence Permanente «non meute»
- Zone de Présence «à confirmer»



L'État cherche sa voie ursine 🐾

Sabine MATRAIRE, coordinatrice ours

L'État français jusqu'au plus haut niveau semble encore chercher l'orientation de sa feuille de route pour (obligation légale) ou contre (facilité) l'ours. Cela va très certainement aboutir au maintien et à la protection de la population d'ours tout en utilisant tous les cas possibles de dérogations pour les effrayer, les éloigner des estives (un des lieux de vie de l'ours avec ou sans présence de troupeaux) et indemniser de manière outrancière tous les animaux d'élevage morts en estives (morts dues à l'ours ou non). L'accompagnement du pastoralisme par les services de l'État sur les zones de présence d'ours pour l'été 2020 s'annonce contre-productif, inefficace et même illégal.

Le 12 décembre 2019, au nom de CAP Ours, nous avons adressé à la Commission européenne un point complet sur la situation de l'ours dans les Pyrénées.

Sur le premier trimestre 2020, nous avons pris part aux réflexions des six groupes de travail organisés autour de la feuille de route «Pastoralisme et ours» pour l'été 2020 :

- Indemnités et réalisations des constats
- Economie du pastoralisme
- Estives surprédées et mesures de gestion des populations d'ours
- Protection des troupeaux
- Relations avec l'Espagne et l'Andorre
- Information et communication.

Le 14 janvier 2020, le président de la République aurait dit aux opposants à l'ours pyrénéens qu'il n'envisageait pas de lâcher de nouveaux ours dans les Pyrénées. FERUS et Pays de l'Ours-Adet ont réagi par voie de presse le 15 janvier en rappelant l'obligation légale de la France de restaurer une population viable d'ours, comme l'a confirmé le Tribunal Administratif de Toulouse en condamnant l'Etat pour manquement à son obligation de protection de l'ours le 6 mars 2018.



Ours en Slovénie © Sabine Matraire

Nous avons également regretté que l'Etat cède une fois de plus, même temporairement, à la frange la plus radicale et violente des représentants agricoles. Notons que le chef de l'Etat a reçu plusieurs personnes devant comparaître devant le Tribunal correctionnel de Pau suite au saccage de la commune d'Etsaut le 29 août 2018.

La coordination CAP Ours a adressé un courrier au président de la République.

Le 5 février, une délégation de CAP Ours composée des associations FERUS, FIEP, FNE et Pays de l'Ours-Adet a été reçue par deux conseillères de la ministre madame Borne et le directeur adjoint Eau et Biodiversité.

En amont, nous (FERUS, FIEP, FNE, Pays de l'ours-Adet, WWF) avons convenu les points suivants à développer :

- actualisation de la politique «Ours» de l'Etat suite aux propos d'Emmanuel Macron le 14 janvier à Pau avec la

délégation d'éleveurs : quid du Plan «Ours» publié en 2018 ?

- les dérives du système d'indemnisation
- les effarouchements : inutiles, inefficaces, illégaux et potentiellement dangereux
- la capture des ours les plus « voraces » (terme lu dans la presse) et/ou le protocole « ours à problèmes »
- les estives « surprédées » (ou « sous-protégées »...)
- le nourrissage et la fixation des ours
- les demandes de dérogations à la mise en place de mesures de protection des troupeaux pour des estives qui ne seraient pas « protégeables » (la plupart des estives « surprédées » ayant déjà été conduites et protégées)
- la formation des éleveurs et bergers
- la poursuite de la restauration de la population d'ours (car rien de ce qui est prévu n'est justifié si cela ne permet pas d'avancer sur ce point).

Nous avons découvert que le cabinet du président de la République a demandé en

effet une ligne directrice au MTES à faire redescendre rapidement dans les Pyrénées. On peut considérer que le rendez-vous est donc arrivé au bon moment, cela nous a permis d'indiquer nos demandes, nos oppositions et nos préconisations.

Communiqué des associations de CAP-Ours, 10 février 2020 : Non, le Plan ours n'est pas remis en cause !

« Suite à la rencontre d'éleveurs opposés à l'ours avec le Président de la République le 14 janvier à Pau, la Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours (Cap Ours) a été reçue le 5 février au cabinet de la Ministre de la Transition Ecologique.

Contrairement à ce qui a pu circuler récemment dans les médias, le Plan ours (2018-2028) n'est pas remis en cause, selon le cabinet de la Ministre qui a été catégorique, après discussion avec l'Elysée. Aucun nouveau lâcher d'ours n'est prévu, comme l'avait indiqué le Préfet de massif, le 6 juin 2019, le gouvernement considérant que la dynamique actuelle de la population d'ours ne le nécessite pas. Cela n'exclut pas des renforcements si l'évolution démographique s'inversait ou en cas de destruction par l'homme. Le Plan ours prévoit des évaluations régulières en ce sens. Les associations s'étonnent et regrettent que l'Etat néglige la question génétique qui justifie à elle seule de nouveaux futurs lâchers, le nombre d'individus fondateurs restant trop faible pour assurer la diversité génétique indispensable pour obtenir une population viable, à moyen et long terme. Par ailleurs, le Ministère récuse le terme d'ours « voraces » qui n'a aucun fondement. Il s'agit uniquement de gérer l'apparition d'éventuels ours à problèmes, grâce au protocole existant, une fois les troupeaux correctement protégés et après d'éventuels effarouchements.

Ce protocole prévoit déjà le déplacement ou la capture d'un ours en dernière extrémité s'il conservait un comportement anormalement prédateur malgré les mesures engagées (protection des troupeaux, équipement télémétrique et/ou effarouchement).

Enfin, le Ministère souhaite améliorer la gouvernance du dossier ours, non seulement avec la participation des élus mais aussi des autres parties prenantes, invitées mais souvent absentes aux réunions. Le cabinet de la Ministre travaille sur tous ces sujets avec le Préfet de massif et l'administration afin de clarifier prochainement ces points. De son côté, CAP OURS a tenu à

dénoncer les dérives du nouveau système d'indemnisation qui conduit à surévaluer artificiellement l'impact de l'ours : il amalgame les dégâts pour lesquels la responsabilité de l'ours est avérée et les indemnisations « au bénéfice du doute » pour lesquelles rien ne montre son implication. Cap Ours a insisté sur la nécessaire promotion du gardiennage et de la protection des troupeaux qui ont fait leurs preuves là où les éleveurs les mettent réellement en place, pour rendre possible la cohabitation.

2018, prenant ainsi « sa part » pour éviter la disparition imminente de l'espèce dans cette partie des Pyrénées où il ne restait que deux mâles. Il confirme aujourd'hui qu'il n'en fera pas plus, nous en prenons acte.

Mais il faudra lâcher d'autres ours dans les Pyrénées pour respecter l'obligation légale de la France de restaurer une population

viable d'ours, comme l'a confirmé le Tribunal Administratif de Toulouse en condamnant l'Etat pour manquement à son obligation de protection de l'ours le 6 mars 2018. »

Extrait de la réponse de la Commission européenne du 30 janvier 2020 au courrier de CAP Ours du 12 décembre 2019 :

« Bien que le cas soit clôturé la Commission européenne suit de près ce dossier. Nous interrogeons régulièrement les autorités françaises sur les progrès de mise en oeuvre du plan Ours (...) la Commission a demandé le suivi des recommandations de réintroduction. Elle a rappelé la fragilité génétique de la population centrale et communiqué le besoin de renforcer davantage la population occidentale. » 🐾

PAROLE D'OURS 2019, en bref

Parole d'ours est un programme associatif d'information et de communication sur l'ours dans les Pyrénées

Parole d'ours 2019, en chiffres :

- 🐾 Près de 200 communes et localités visitées.
- 🐾 6 départements français couverts : 09, 31, 64, 65, 66.
- 🐾 2000 commerces et structures acceptant de relayer les brochures.
- 🐾 5 encadrants différents.
- 🐾 14 bénévoles de 22 à 68 ans.
- 🐾 70 000 plaquettes d'information diffusées.
- 🐾 30 marchés différents, 4 manifestations et 3 départs de randonnées.
- 🐾 909 personnes interrogées sur les marchés, départs de randonnées...

Consultez aussi sur www.ferus.fr : « Violence pyrénéenne : lettre ouverte de bénévoles FERUS aux responsables de l'État et aux élus des Pyrénées », publiée le 14 février 2020

Devenez bénévole *Parole d'ours*



en vous investissant d'une à trois semaines du 27 juin au 15 août 2020

Contact : benevolatferus.ours@ferus.org / 06 46 62 19 47



Il est dangereux de marcher avec les loups...

Texte JEAN-CLAUDE GÉNOT

L'auteur

Jean-Claude Génot est écologue chargé de la protection de la nature au parc naturel régional des Vosges du Nord.



Tous ceux qui s'intéressent un tant soit peu au loup connaissent Jean-Michel Bertrand (JMB) qui a réalisé il y a trois ans un premier film *La Vallée des loups* et dont le deuxième, *Marche avec les loups*, est sorti en salles mercredi 15 janvier.

Ce deuxième film que j'ai eu la chance de voir en avant-première en Alsace grâce à un réseau de cinémas associatifs est la suite du premier volet. Après nous avoir fait découvrir « sa » vallée des Hautes-Alpes et sa quête du loup, Jean-Michel Bertrand a tenté de suivre les jeunes loups en dispersion et sa marche l'a conduit jusque dans le massif jurassien. Pour avoir eu le plaisir de discuter avec lui et avoir vu ses deux films, on ne peut pas dire de JMB qu'il est un réalisateur de documentaire animalier militant dont le film a été conçu pour défendre la cause du loup. Certes, c'est son attirance pour le loup qui l'a mené à ces deux films, mais c'est plus une quête intérieure qui l'anime qu'un pur intérêt naturaliste. D'ailleurs, on voit finalement peu les loups dans ses films et plus celui qui les cherche dans un récit au plus près du réel. En se mettant en scène, il ne cherche pas à mettre en valeur son ego, mais plus à prendre le public par la main pour lui faire découvrir cet animal sauvage, et en même temps se découvrir soi-même.

Comme l'a dit Olivia Gesbert lors de son émission *La Grande Table* sur France Culture où elle recevait JMB, ce dernier est un passeur vers le sauvage, une altérité que notre civilisation antinature rejette vigoureusement, prisonnière de sa frénésie de maîtrise et de contrôle de la nature. Enfin, JMB est un montagnard qui connaît les éleveurs et discute avec certains d'entre

eux au bistro du coin et désormais lors des présentations publiques de ses films. De plus, il a réalisé des documentaires sur des peuples lointains, ce qui l'a rendu soucieux de la vie des gens liés à la nature. Bien sûr, avec ses films, JMB se range du côté de ceux qui défendent la cohabitation entre l'élevage et le loup. Pourtant, son film ne cherche pas à nous présenter le loup de façon caricaturale mais tel qu'il est, sauvage, « besogneux » pour reprendre une de ses expressions et soumis à rude épreuve face aux autres loups, ses premiers ennemis, et évidemment face aux hommes. Les films de JMB font appel à la sensibilité du public et à leur intelligence et c'est cela qui semble intolérable au camp des anti-loups. Ces derniers lui ont envoyé anonymement des menaces de mort dont une lettre dans laquelle le film est qualifié de « *propagande nazie* » et JMB de « *bon élève du sinistre Goebbels, complice des criminels qui tuent les éleveurs de moutons* ».

De tels propos sont scandaleux et tellement outranciers qu'ils disqualifient totalement leurs auteurs. Un appel à manifester contre le film a même été lancé sur Facebook par un syndicat agricole des Hautes-Alpes le jour d'une avant-première à Gap, mais ce rassemblement a été annulé face à la vive réaction des internautes. Lors de la visite de la maison du berger dans la vallée de Champoléon dans les Hautes-Alpes, j'avais trouvé extrêmement étonnant pour ne pas dire suspect qu'aucune mention ne soit faite sur la présence du loup alors que cet équipement semblait très récent et décrivait la vie des bergers. J'aurais trouvé plus normal que le loup y soit fustigé pour ses attaques des troupeaux plutôt que le silence total sur le prédateur. Cela traduit probablement un déni de la part des dirigeants syndicaux de l'élevage pour qui reconnaître la présence du loup constitue déjà une défaite, puisque cela implique de composer avec lui, donc de négocier avec le reste de la société pour finir par l'accepter. Toutefois, dans la boutique de cette exposition, figuraient en bonne place les livres de l'historien Jean-Marc Moriceau qui traitent des attaques de loup sur l'homme dans le passé mais pas celui de Baptiste Morizot sur la nécessaire diplomatie à mettre en œuvre pour cohabiter avec le loup. Le président de Hautes-Alpes Nature Environnement (HANE) m'a confirmé le noyautage de cette maison du berger par les anti-loups et le refus « gêné » de la communauté de communes locale qui gère cet équipement de projeter un documentaire initié par HANE sur les témoignages d'éleveurs face aux loups.

Là encore, la pression des extrémistes a joué. Elle traduit un refus du débat public pour camper sur des positions dures et inflexibles. Ces menaces de mort et ces propos délirants n'empêcheront pas le film de JMB d'être un succès, au contraire cela peut provoquer le réflexe inverse pour soutenir un artiste face aux menaces de quelques irresponsables. Mais malheureusement, le cinéaste n'est pas le seul à être victime de ce genre d'intimidation mafieuse. Le géographe Farid Benhammou nous le rappelle dans sa tribune du 13 janvier dans *Libération* (*Le loup, la culture et les menaces de mort*) puisque des chercheurs, des élus et des associatifs ont également reçu des menaces de mort. Comme le souligne le géographe, il est regrettable que les élus locaux et régionaux soutiennent ces extrémistes, sans doute par clientélisme. Quand les pro-loups s'appuient sur le droit, la raison et l'éthique, les anti-

« Quand les pro-loups s'appuient sur le droit, la raison et l'éthique, les anti-loups usent de menaces, de mensonges et de toute information susceptible de semer le doute dans l'esprit du public. »

lous usent de menaces, de mensonges et de toute information susceptible de semer le doute dans l'esprit du public. Il y a eu la « réintroduction » des loups qui a fini par ne plus prendre, puis l'hybridation entre le loup et le chien qui aura eu le mérite d'établir clairement le faible niveau d'hybridation dans la population lupine actuelle et enfin le danger pour la population si les loups entrent dans les villages (il est plus que probable que les 67 millions de Français arriveront facilement à faire face au danger que représentent 500 loups...). Les éleveurs ont plus à craindre des excités comme ceux qui s'en sont pris à JMB que des loups, car l'image véhiculée par ces pratiques est catastrophique pour l'élevage tout entier qui n'a pas besoin de cela.

Les pro-loups pourraient se montrer plus offensifs face au monde de l'élevage. Souhaiter la cohabitation entre l'élevage et le loup ne signifie pas accepter n'importe quelle pratique sur le plan écologique. D'ailleurs, l'occasion leur est donnée par la publication d'un rapport de mission sur les activités d'élevage en Europe des ministères de la Transition écologique et solidaire et de

l'Agriculture et de l'alimentation. Ce rapport montre que « *la France détient de très loin les records du nombre de dommages (en valeur absolue ou rapportés au nombre de loups), du coût public de la protection et du montant des indemnités de dommages* ». Le rapport reconnaît que la situation française « *conduit à s'interroger sur l'efficacité du système mis en place au fil des ans dans notre pays* ». Un des constats concerne les indemnités versées chez nos voisins (Suisse, Espagne, Allemagne, Italie et Pologne) qui sont nettement plus faibles qu'en France. De plus, ces indemnités sont conditionnées à la mise en place effective des mesures prises, ce qui implique un contrôle sur le terrain. A travers les lignes de ce rapport, on devine aisément que la stratégie mise en œuvre en France est un double échec. D'abord les tirs effectués, dont le niveau d'intensité sans précédent est une triste exception française, n'empêchent nullement l'expansion du loup. Ensuite, le haut niveau de dommages, autre exception française, traduit des conditions d'élevage qui sont loin d'être optimales pour se protéger contre le loup : trop grosse taille des troupeaux, absence volontaire de protection (en septembre 2018, j'ai pu constater lors d'une randonnée dans la zone cœur du parc national des Ecrins que des éleveurs laissent leurs brebis seules la nuit en montagne) ou encore mauvaise mise en œuvre des mesures de protection. Enfin, le rapport souligne que « *le loup peut, potentiellement, s'installer sur l'ensemble du territoire, et il semble peu réaliste d'imaginer empêcher cette évolution* ». Cette lucidité honore les auteurs du rapport, mais cela va être difficile de le faire admettre à la « France agricole ». Mais malgré l'inefficacité des tirs de destruction, les deux ministères entendent poursuivre cette politique pour la paix sociale.

C'est d'ailleurs ce que leur reproche le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) dans sa récente délibération n° 2019-38 du 18 décembre 2019 : « *Le CNPN réitère son avis sur le caractère inadéquat de la réponse apportée par les ministères, à savoir la limitation de la croissance globale des populations de loup, par rapport au but recherché qui est de contenir le volume des dommages au cheptel domestique. Ce constat est confirmé par d'autres instances scientifiques : rapports du Muséum National d'Histoire Naturelle et comité scientifique du Plan National d'Action Loup notamment* ». Le CNPN réaffirme qu'il faut sortir de la seule logique restrictive du tir et que ces abattages doivent être conditionnés à

une analyse qualitative et quantitative du type d'élevage et de la protection mise en place. En clair, poursuivre les destructions de loup alors qu'ils n'empêchent pas les dommages et que l'effort doit surtout porter sur la protection des troupeaux est un acte politique du gouvernement qui a choisi son camp : celui du monde agricole et de ses « excités ». Pour se concilier le monde agricole, l'Etat préfère les flingueurs aux médiateurs, c'est consternant.

Quant aux pro-loups, ils gagneraient à s'intéresser de près au mythe rural selon lequel l'élevage favorise la biodiversité, qui sert souvent de légitimité verte à une

agriculture intensifiant ses pratiques. Il y aurait un bilan écologique à faire de tous les impacts négatifs sur la nature de certaines pratiques d'élevage en montagne : surpâturage, piétinement, concurrence avec la faune sauvage, eutrophisation de certains lacs de montagne. Il suffirait de rassembler les témoignages et observations des naturalistes en montagne et d'engager certains travaux de recherche complémentaires pour établir une synthèse étayée par des données scientifiques. Sur ce registre les parcs nationaux auraient certainement beaucoup de choses à dire, à condition de ne pas s'auto-censurer car le sujet est quasi tabou. A l'heure des risques

naturels accrus par le réchauffement climatique (fortes pluies, fonte des pergélisols en altitude), le développement naturel des forêts à la place de certains pâturages, notamment en zone cœur de parc national, serait un bien meilleur moyen de protéger les vallées et une grande richesse biologique. Il serait temps de porter le débat du « comment vivre en présence du loup en France » sur la place publique, car le monde agricole perçoit des fonds publics et leurs choix concernent la société tout entière.

Ce serait l'occasion de replacer le loup dans une perspective plus large pour ne pas se focaliser uniquement sur l'élevage. Si le loup est un problème pour l'élevage, il est une solution pour les fortes populations d'ongulés sauvages dans certains massifs forestiers. Un dicton allemand dit que là où court le loup, la forêt pousse. 🐾

*Cet article a été publié initialement sur le blog des JNE (Journalistes Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie) www.jne-asso.org
Publié dans la Gazette avec l'aimable autorisation de l'auteur.*

Images Gebeka Films.



« Les films de Jean-Michel Bertrand, ici en photo, font appel à la sensibilité du public et à leur intelligence et c'est cela qui semble intolérable au camp des anti-loups. »



Interview avec Jean-Michel Bertrand

Le réalisateur Jean-Michel Bertrand marche avec les loups mais aussi contre vents et marées. Nous lui avons posé trois questions.

Quel est ton sentiment suite à ces menaces de mort et toutes ces pressions ?

Et bien mon sentiment, c'est qu'on a affaire à des gens extrémistes, minoritaires, et qui ont décidé, à chaque fois qu'on parle du loup, de s'emparer du sujet en utilisant la violence et le complotisme. Ils se sont donc accaparés « Marche avec les loups », un film plutôt ouvert, pour mettre la pression et défendre leurs idées souvent obscurantistes.

Quand un réalisateur reçoit des menaces de mort, l'Etat et les élus politiques doivent normalement réagir et là pour l'instant, on n'a aucune réaction de leur part, d'aucune sorte. Il y a eu toutefois une réaction de la FDSEA des Hautes-Alpes qu'il faut souligner, ils ont publié un communiqué dans la presse, indiquant qu'ils étaient choqués par ces menaces.

Si un jour, j'ai des problèmes, je considérerai que les élus sont en partie responsables parce qu'ils cautionnent ainsi des mouvements violents qui ne feront rien avancer.

Si c'était à refaire, changerais-tu quelque chose ?

Je ne changerais rien ! Le comportement de ces personnes me conforte justement dans ce que j'expose et revendique dans le film. D'une part, le loup n'est pas le bienvenu quand il arrive sur des territoires humains et ça je ne l'invente pas puisque je montre les articles de journaux du Dauphiné Libéré et les panneaux Non au loup. De plus, le métier de berger a été revalorisé, les bergers étant de nouveau indispensables avec le retour du loup pour protéger les troupeaux. Enfin, il y a deux positions dans le milieu du pastoralisme : d'un côté des gens figés sur leurs positions qui disent que le loup est incompatible avec l'élevage et qui utilisent des méthodes comme le complotisme, la victimisation et parfois une forme de violence ; et il y en a d'autres qui font le même métier et sont confrontés au même problème mais qui ont

décidé d'être constructifs vu que, de toute façon, le loup était là et y resterait. Ces derniers sont beaucoup moins aigris, je les côtoie sur le terrain ou dans les salles. Donc je ne changerai rien car ces complotistes qui essaient de pourrir les séances de projection du film, qui me salissent aussi personnellement et qui essaient de dénigrer le film et bien ce sont ceux là même dont je parle dans « Marche avec les loups ».

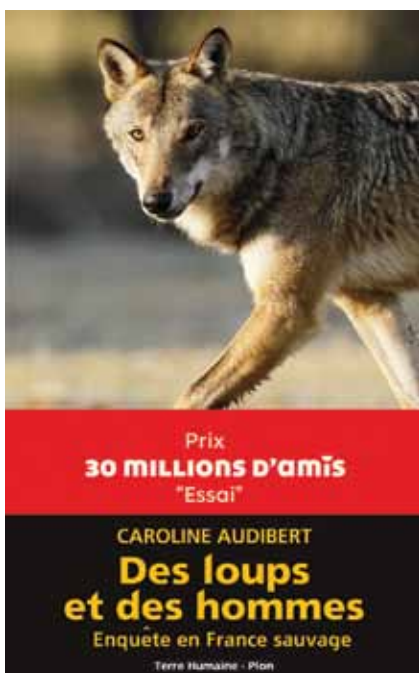
Un nouveau projet ?

Rien en dehors du cinéma en tout cas ! Il n'y a que ça que je sache faire et qui me plaise. Le producteur Jean-Pierre Bailly est très enthousiaste à l'idée de faire un troisième film mais je ne sais pas du tout ce que ce sera : une fiction avec des acteurs ? Une nouvelle mise en scène pendant une de mes aventures ? Quoi qu'il en soit, ça sera toujours pour porter cette réflexion du rapport que nous avons avec la nature et dénoncer ces comportements souvent obscurantistes, venant notamment de personnes mal-veillantes et qui inventent tout un tas de choses pour rester sur des positions qui n'ont plus lieu d'être. D'ailleurs, le grand public ne s'y trompe pas. Il n'y a plus que ces quelques militants extrémistes et l'Etat, qui les caresse dans le sens du poil évidemment parce qu'ils crient plus fort que les autres, qui restent sur ces postures. On voit bien que le grand public est beaucoup plus ouvert et que nous sommes allés trop loin dans notre rapport à la nature. Le loup n'en est qu'un élément mais il symbolise cette nature. Si on arrive à cohabiter avec le loup, ça voudra dire beaucoup de choses. Le film a dépassé les 150 000 entrées et est encore partout ; ça montre qu'on a aussi, du côté du grand public, un soutien qui fait du bien ! 🐾

Propos recueillis par Sandrine Andrieux.

« En juillet 1993, mon père découvre la dépouille d'un loup dans une forêt du Mercantour. Le récit qu'il me fait de sa rencontre avec l'animal disparu de France depuis soixante ans bouleverse mon imaginaire. »

Des loups et des hommes



Le prix « Essai » 30 Millions d'amis vient d'être décerné à Caroline Audibert pour son livre *Des loups et des hommes*. Le jury de ce « Goncourt des animaux » était présidé par Joël Dicker. Caroline a remis son prix, un montant de 1000 euros, à l'association FERUS. C'était l'occasion de lui poser quelques questions.

Pourquoi cet intérêt pour le loup ?

En juillet 1993, mon père découvre la dépouille d'un loup dans une forêt du Mercantour. Le récit qu'il me fait de sa rencontre avec l'animal disparu de France depuis soixante ans bouleverse mon imaginaire. L'animal a été emporté par une avalanche, il n'est pas le prédateur redouté qu'en disent les contes. Il est lui-même pris dans une nature plus forte que lui. Depuis le refuge de haute montagne où je passais tous mes étés, savoir que le loup revient n'est pas une abstraction. Je me mets à chercher des traces, à espérer ou redouter le rencontrer. Plus tard, côtoyant bergers et éleveurs, je prends la mesure de l'histoire. Le retour du loup fragilise un pastoralisme déjà en crise. L'affaire devient politique. Et c'est cela qui a déclenché mon enquête, le loup tend un miroir à notre société et conduit à nous questionner sur la nature de nos relations avec l'ensemble du vivant.

Vous avez remis votre prix à l'association FERUS et nous vous en remercions chaleureusement. Pourquoi notre association en particulier ?

On retrouve dans mon ouvrage *Des loups et des hommes* un personnage très intéressant : il était l'un de ces passionnés de loup, travaillant pour un programme scientifique sur l'animal. Un été, ce jeune homme a décidé de prendre part au programme Pastoraloup créé par FERUS. Il est monté en estive et a passé trois mois à surveiller le troupeau d'un berger. La nuit il veillait, le jour il relevait ses pièges photos, dormait et travaillait à un mémoire d'observation. Cette expérience avec le berger a changé son regard sur les rapports entre les loups et les hommes. L'année suivante, il travaillait pour l'ONCFS en tant qu'agent en charge des constats d'attaque. Toujours passionné de loup, il savait aussi les morsures invisibles que l'animal peut faire dans le cœur des hommes. Son évolution m'a appris bien des choses, notamment que rien ne remplace l'expérience de terrain. Se mettre à la place de l'autre n'était pas une posture intellectuelle. C'était plutôt de cet ordre : « Vis ma vie et on en reparle ! » J'ai mesuré le rôle d'associations telles que FERUS, l'intérêt de ce programme Pastoraloup qui permet de soutenir les bergers et de partager un peu de leur vie dans ce contexte de la France du loup. Quand j'ai découvert le programme Parole de loup, j'ai immédiatement perçu une parenté de démarche avec ce que j'ai entrepris dans *Des loups et des hommes*. La situation soulève tant de passions qu'elle requiert plus que jamais des approches diplomates et il me semble que la littérature et l'action de terrain doivent œuvrer de concert.

Que pensez-vous de la gestion du loup en France et de l'avenir de l'espèce dans notre pays ?

Dès lors que l'on parle de « gestion », on induit une approche technique de maîtrise du vivant. Elle est certainement nécessaire mais à une condition : elle soit s'appuyer sur une écologie, une pensée de l'équilibre qui rétablissent des rapports fraternels avec le vivant. Tout rapport de gestion coupé de cette pensée conduit à l'exploitation, et nous avons aujourd'hui devant nous le résultat de cette dangereuse logique, une crise majeure de la biodiversité. Et nous continuons de nous improviser gestionnaires des écosystèmes ! Ils ne peuvent pas mieux se gérer que tous seuls. Ils l'ont très bien fait

pendant des milliards d'années. Il est temps de revenir à une position d'humilité. Le loup revient en dépit de la guerre généralisée qui a été la nôtre. C'est une excellente nouvelle dans le contexte que nous connaissons d'érosion des écosystèmes et d'urbanisation croissante ! Oui, nos écosystèmes sont résilients, oui, ils se réensauvent, oui le loup peut revenir car il y a suffisamment d'ongulés sauvages et la dynamique de sa population s'adaptera en fonction de la vitalité des écosystèmes. L'avenir de l'espèce ressemble un peu à l'avenir de nos sociétés : un maillage entre urbanité et réensauvagement des espaces. Il faut travailler au vivre-ensemble : il me semble que la politique de l'Etat peut être améliorée et renforcée dans ses applications, qu'une synergie plus intelligente est à espérer entre les ministères afin d'encourager la réinvention du pastoralisme, qu'une série d'actions émergent déjà de la société civile, et qu'elles doivent faire monde. La place des paysans doit être repensée et revalorisée à l'aune de cette pensée de l'équilibre, des synergies avec la nature et non d'une croisade contre le sauvage. On sait où mène cette guerre-là... Il y a là pour moi un enjeu sociétal majeur, qui vaut pour tout autre domaine. Si nous réussissons ce challenge, nous pourrions regarder l'avenir avec optimisme. 🐾

Des Loups et des Hommes, Enquête en France sauvage, de Caroline Audibert, collection Terre Humaine de Plon, 384 p., 24,90 €.

NÉS DE LA NUIT

Le nouveau livre de
Caroline Audibert
Sortie 9 avril 2020
Editions Plon

A hauteur de fourrure, à travers les yeux d'un jeune loup qui a tout à apprendre de la forêt et de sa meute s'écrit une histoire intime liant animaux, éléments, plantes et humains. L'histoire du premier loup revenu en France. Ce roman d'initiation naturaliste et poétique résonne comme une ode à la vie sauvage et nous invite à renouer en profondeur avec la nature.

CAROLINE AUDIBERT

NÉS DE LA NUIT



PUBLICATION

LOUPS : DES MYTHES AUX PRÉJUGÉS

De Giovanni-Michel del Franco
Sortie 20 janvier 2020
102 p., 14 €
Editions Le Chant des Hommes

Au tout début des années 1990, le loup a fait sa réapparition dans les Alpes françaises. Son retour a engendré polémiques, controverses et conflits entre défenseurs de la nature et opposants acharnés. Entre raison et peurs ataviques, le prédateur est le révélateur de la persistance de clichés moyenâgeux, tenant plus de la croyance que de la réalité objective des faits. Giovanni-Michel del Franco est adhérent de FERUS.

Giovanni-Michel Del Franco
Loups : des mythes aux préjugés



Le Chant des Hommes

De l'ESPOIR pour les LYCAONS en Afrique du Sud

Texte **DANIEL MADELEINE** avec l'aide de **MARGARETH DEGREMONT-MOOIJ**

Photos **DANIEL MADELEINE** et **BRIGITTE POUPENEY**

L'auteur

Daniel Madeleine est naturaliste. Il est l'ancien président et l'un des fondateurs du Groupe Loup France (aujourd'hui FERUS).



L'été 2019 nous a permis de découvrir une région extraordinaire pour sa biodiversité, le parc national Kruger, en Afrique du Sud. Passionné depuis de nombreuses années par les canidés sauvages, il y a une espèce que je n'avais pu observer ni au Kenya ni en Namibie lors de précédents séjours africains et qui alimentait mes rêves d'observation depuis longtemps : le lycaon. Je dois avouer que la chance nous a souri puisque ce ne sont pas moins de trois meutes d'une dizaine d'individus chacune que nous avons pu approcher longuement pendant notre séjour dans le sud du parc. Ensuite, grâce à un périodique du parc, nous avons eu accès à la synthèse de René de Klerk, journaliste spécialiste de la faune sauvage, rédigée à partir d'une étude scientifique réalisée par David Marneweck, président du Groupe de Conseil sur le Lycaon en Afrique du sud. David Marneweck, par ailleurs doctorant à l'Université de Prétoria et spécialisé dans les recherches sur les mammifères, a réalisé son étude sur la dynamique des populations de lycaons dans le parc Hluhluwe-iMfolozi au KwaZuluNatal, en Afrique du Sud.

Excellent chasseur avec un taux de réussite de plus de 80% (un record pour un prédateur), le lycaon a été pendant très longtemps considéré comme un nuisible par les éleveurs et les chasseurs qui voyaient en lui un concurrent déloyal. Piégé, chassé, empoisonné il a même failli disparaître.



Ses populations sont passées de 300 000 à 500 000 individus au début du XX siècle à moins de 5000 aujourd'hui. Ils sont répartis dans quelques espaces protégés d'Afrique sub-saharienne, ces micro-populations étant isolées les unes des autres. La taille des meutes a elle aussi énormément diminué. On trouvait des meutes composées d'une centaine d'individus il y a un siècle, aujourd'hui les grosses meutes dépassent rarement 20 lycaons.

Avant les dernières recherches, on partait du principe qu'un territoire suffisamment grand, permettant d'éviter la rencontre avec les lions, était une condition suffisante pour que le lycaon puisse prospérer. Cependant, une étude de leur dynamique, conduite dans le parc Hluhluwe-iMfolozi, a révélé bon nombre de facteurs qui influent sur la réussite d'implantation.

Dans les premières études couvrant un laps de temps de 30 ans, les chercheurs avaient déterminé que les facteurs tels que la taille de la meute, la densité de population, l'âge des femelles et la quantité de nourriture disponible influaient sur l'âge de la femelle reproductrice, la taille de la première portée et la survie des chiots.

« La reproduction des lycaons est très bien étudiée dans une palette d'écosystèmes, mais notre étude prend seulement en compte les facteurs d'âge des femelles et leur première portée », explique David Marneweck.

Les meutes de lycaons comprennent généralement un mâle et une femelle alpha reproducteurs et des lycaons subordonnés non reproducteurs. Une meute passe environ trois mois par an à élever les chiots de la portée près de la tanière. Cependant, les jeunes de l'année précédente et les subordonnés de la meute régurgitent plus

« On trouvait des meutes composées d'une centaine d'individus il y a un siècle, aujourd'hui les grosses meutes dépassent rarement 20 lycaons. »

souvent la nourriture pour les chiots que les lycaons adultes et dominants. La survie de ces lycaons est donc importante pour la dynamique de la meute.

Les femelles plus âgées sont probablement plus douées pour sélectionner des tanières sécurisées. « Nous avons constaté que la survie des chiots était améliorée quand des femelles âgées et subordonnées faisaient partie des grandes meutes », explique Marneweck. « Cet effet est particulièrement significatif pour la survie du chiot à 6 mois ».

Une étude précédente réalisée dans le parc Kruger a démontré qu'un niveau important de pluie pouvait influencer sur une meilleure survie des chiots mais Marneweck et son équipe n'ont pas trouvé ce même facteur dans le Hluhluwe-iMfolozi. « Nous avons pris en considération le niveau de pluie et nous avons constaté que cela ne jouait pas un rôle important pour influencer sur la survie des chiots. Nous avons plutôt trouvé que les femelles âgées des plus grandes meutes élevaient davantage de chiots, suggérant que la dynamique sociale des lycaons était un facteur plus déterminant pour la survie des chiots que les conditions écologiques du moment » a-t-il rajouté.

L'étude a révélé l'étonnant fait que les femelles commencent à se reproduire plus jeunes quand il y a plus de nourriture

disponible. Parfois ça peut aller jusqu'à un à deux ans plus tôt que les femelles des autres meutes. En moyenne, une femelle lycaon a sa première portée vers trois ans – trois ans et demi.

Au cours de la période étudiée, ils ont trouvé quatre cas où la reproduction était assurée par les femelles subordonnées de la meute, alors que selon la littérature, la reproduction est généralement assurée par la femelle alpha de la meute. « Cela suggère que les lycaons, au sein de leur meute, supportent une promiscuité bien plus importante que généralement admis », a conclu Marneweck. Les chercheurs ont compilé des histoires de vie détaillées pour chaque lycaon sur la période allant de juin 1993 à juin 2016.

Les lycaons sont facilement identifiables à partir de leur pelage unique, facilitant ainsi l'enregistrement des comportements individuels et de groupe, tout comme l'âge et la répartition sexuelle, les gestations et les statuts de dominance des individus. Les naissances ont également été enregistrées chaque semaine.

Vingt-deux lycaons ont été introduits dans le Hluhluwe-iMfolozi en 1980. Leur nombre a fluctué jusqu'en 1996 mais a nettement augmenté jusqu'à 68 individus en 2016, au début de la saison de mise bas.

Selon Marneweck, l'étude montre que, même si les lycaons sont en voie de disparition, s'il y a beaucoup de nourriture disponible dans un périmètre donné, ils peuvent se reproduire rapidement, avoir des petits et admettre d'autres lycaons isolés dans leur communauté.

« Si on ne prend pas en compte les facteurs de reproduction, il est très difficile de comprendre quelles conditions peuvent favoriser l'augmentation ou la diminution d'une population » a-t-il rajouté. « Comme beaucoup de programmes de conservation d'espèces ciblent l'augmentation d'une population comme une mesure de réussite d'une conservation effective, des études comme celles-ci mettent en lumière les facteurs d'influence de la reproduction et donnent ainsi une information essentielle pour ce carnivore menacé. »

Actuellement il y a environ 500 lycaons dans le parc national Kruger. L'érosion rapide qui menaçait ses effectifs semble stoppée ; mieux, depuis une dizaine d'années, leur nombre semble augmenter légèrement.

Espérons qu'aucune épidémie ne vienne perturber ce fragile équilibre et menacer l'avenir de ce superbe animal. 🐾

Liban

Disparu depuis les années 1950, un ours aurait été repéré au Liban, à Aarsal. Il s'agit probablement d'une ourse et de son ourson, venus apparemment de Syrie où l'espèce est toujours présente. L'ours brun de Syrie, dont la population est en déclin, était à l'origine présent en Anatolie, en Syrie, au Liban, en Palestine, en Irak, en Afghanistan et au nord-ouest du Pakistan.

BELGIQUE

Depuis la disparition de la louve Naya (Gazette 74 p.10), une nouvelle louve a rejoint le Limbourg (Flandre) en décembre dernier. Baptisée Noëlla et venue elle aussi d'Allemagne, elle a vite rejoint August, le mâle de Naya. Naya ayant été très probablement braconnée, les autorités belges ont pris des mesures pour protéger le couple, installé en majeure partie sur le camp militaire de Bourg-Léopold : le permis de chasse dans le camp a été révoqué, les battues prévues ont été annulées et l'armée belge aidera les gardes-chasse pour contrôler la zone.

Toujours en Belgique, mais en Wallonie cette fois-ci, les analyses génétiques ont confirmé l'identification d'un sixième loup. Il s'agit d'un mâle de lignée italo-alpine, différent du mâle de même lignée détecté à Ebly. Les autres loups détectés en Wallonie viennent d'Allemagne, comme le mâle Akela, présent dans les Hautes-Fagnes depuis juin 2018.



Photo August et Noëlla © Natuuret Bos

HIMALAYA

Jusqu'alors considérés comme une sous-espèce du loup gris (Canis lupus), les loups vivant dans l'Himalaya pourrait bien être reconnus comme une espèce à part entière comme le préconise une nouvelle étude, qui corrobore des recherches antérieures.

Habitant au-delà de 4000 mètres d'altitude au Népal et sur le plateau tibétain, ces loups peu étudiés possèdent une adaptation génétique leur permettant de faire face au manque d'oxygène qui ne se retrouve chez aucun autre loup. L'étude montre une évolution unique, établie sur un certain nombre de marqueurs génétiques différents et servira de base pour faire reconnaître le loup de l'Himalaya comme une espèce distincte.

Cette reconnaissance scientifique est essentielle pour protéger ces loups.

Photo © Himalayan Wolf Project



Espagne

Un groupe de chercheurs de l'Institut espagnol de recherche en ressources de la chasse a publié une étude dans laquelle il montre qu'avec une technique d'aversion alimentaire conditionnée, il est possible d'« apprendre » aux animaux sauvages à ne pas attaquer une espèce ciblée.

Cette aversion, appliquée aux loups, a pour objectif de dissuader ces derniers d'attaquer les troupeaux domestiques.

Le principe est de mettre à disposition des loups des carcasses contenant un composé chimique indétectable non létal mais provoquant vomissements et douleurs à l'estomac, donnant ainsi aux loups une expérience désagréable des proies domestiques.

Quatre ans ont été nécessaires pour développer cette technique, notamment avec des loups en captivité.

En utilisant cette aversion conditionnée, la gestion des canidés sauvages peut se faire de manière plus éthique et efficace car tuer des prédateurs ne résout rien, les animaux éliminés étant rapidement remplacés par d'autres.

EUROPE

Une étude vient de paraître, montrant une nouvelle fois le rôle bénéfique des loups, particulièrement pour les milieux forestiers. L'augmentation conséquente des populations de cervidés entraîne plusieurs problèmes. Elle empêche la régénération des jeunes arbres, est à l'origine de nombreux accidents routiers (en Europe chaque année, le coût des réparations est estimé à plus d'un milliard d'euros, sans compter les morts et les blessés) et favoriserait la propagation des tiques et donc de maladies comme la maladie de Lyme. En France, les dégâts à l'agriculture étaient estimés à 20 millions d'euros en 2004.

Enfin, la densité importante de cervidés en forêt est néfaste pour la biodiversité : avec la disparition de la végétation du sous-bois, on peut assister à la disparition ou à la raréfaction de nombreux invertébrés, insectes pollinisateurs inclus, voire d'oiseaux nichant au sol.

Le retour du loup réduit ces effets délétères. Sa simple présence obligerait les herbivores à investir du temps et de l'énergie pour gérer le risque de prédation : c'est « l'écologie de la peur ». Ce temps investi pour échapper aux prédateurs minimiserait alors l'impact des herbivores sur la quantité et la diversité de la végétation.



Une famille de lynx

Texte et photos **SACHA RICHARD**



J'ai toujours pris l'habitude à chaque fois que je me déplace de regarder dans les recoins des champs, les lisières de forêt, les allées forestières en espérant voir un animal. Peu importe l'animal, c'est toujours une joie de pouvoir les voir, paisibles, manger et se déplacer... chevreuils, chamois, et maintenant de façon plus sporadique, renards.

Alors cet après-midi là du 4 décembre 2019 en rentrant d'une balade dans le Haut-Jura fraîchement enneigé, je continuais comme à mon habitude à scruter les lisières. Quand j'aperçus une silhouette d'un animal à 5-10 mètres de la route que j'identifiais être un lynx, je décidais de faire demi-tour en espérant qu'il soit toujours là.

Il était toujours là à me regarder au-dessus de sa proie fraîchement tuée. Je pensais qu'il était seul, mais pendant que je l'observais à travers mon objectif, je vis bouger dans le bosquet derrière et j'aperçus deux jeunes lynx. Je les ai observés quelques minutes avant de décider de les laisser tranquilles et de repartir. Pouvoir observer ces animaux, échanger des moments avec eux est quelque chose que j'apprécie particulièrement. Cette nature est importante pour nous, elle devrait être mieux protégée et plus mise en valeur pour notre bien à tous et pour que les générations futures puissent profiter elles aussi de ces moments-là. 🐾

Un jour pas comme les autres

Texte et photos **ALAIN VICTOR**



L'auteur

Passionné de grands espaces et de faune sauvage, Alain Victor habite au pied du Canigou dans les Pyrénées Orientales, entre mer et montagne.

Octobre 2019. Avant dernier jour. La fatigue est là. Après deux semaines de montagne et des journées pleines passées dehors ! Mais quand tu es dans les Abruzzes, tu n'es pas là pour dormir. Je décide de monter une dernière fois dans une vallée que je connais bien, et où j'ai déjà fait plusieurs observations et photos pendant ce séjour. Encore une heure avant de sortir de la forêt vers l'alpage.

Vers 13h : Je m'installe dans un chaos rocheux qui me sert d'affût naturel. J'y resterai jusqu'à la tombée de la nuit. Un comptage Camosci, le chamois local, a eu lieu ce matin sur le secteur et les gens commencent à redescendre sur le chemin.

14h : Un groupe d'une trentaine de cervidés sort de la crête en mode panique. Les cerfs ont la tête haute, les biches et les faons lancés dans une course folle dans la pente. Il se passe quelque chose d'inhabituel qui m'alerte !

15h: Deux loups apparaissent en haut sur la crête. En deux coups de jumelles, je les reconnais : un mâle et une femelle que j'ai déjà observés l'année dernière avec un louveteau.

Le mâle, un colosse, et sa femelle, plus petite, mais très agile et maligne.

Ils vont marquer pendant un petit moment sur la crête. Pendant ce temps, les cervidés, plus bas, sont rentrés dans la forêt.

Les deux prédateurs vont s'asseoir en regardant les gens passer en bas sur le chemin !

La femelle bouge, elle descend, suivie du mâle, direction les cervidés. Je les observe aux jumelles sans être ni vu ni éventé.



Les deux prédateurs vont s'asseoir en regardant les gens passer en bas sur le chemin !



Tout à coup, changement de tactique. La femelle tourne à droite et descend direct sur moi. Un peu de marquage du couple alpha en descendant puis leur course se poursuit et je vois leur image grossir rapidement dans les jumelles.

Je mets alors l'œil sur le viseur du boîtier et ne les lâche plus.

Enorme, 50m, 20m, 15m avant de disparaître derrière le bloc qui m'accueille. Perdu de vue, je décide de bouger un peu et là, émotion. Le mâle est arrêté juste derrière le rocher. Il ne m'a pas vu. La femelle est déjà passée, sereine, en mode prospection, sans aucun mouvement de fuite. Un loup à une dizaine de mètres ! Fantastique.

Ce n'est qu'après quelques secondes que le regard du mâle va croiser le mien. L'instant magique sera bref mais gravé pour l'éternité dans ma mémoire. Le temps d'analyser ma présence, il prend la fuite et entraînera la femelle avec lui.

Spectaculaire face à face en pleine montagne. L'émotion me submerge. Mais Mère nature n'a pas dit son dernier mot. Deux minutes plus tard, je vois les deux loups revenir en mode scène de chasse derrière une biche.

La femelle, plus rapide, course la biche. Le



mâle en embuscade les rejoint et saisit la biche sous le ventre, tombe dans le dévers, se relève, repart derrière et la saisit à nouveau. Puis la relâche encore. La femelle s'obstine dans la poursuite jusque dans la forêt. Et c'est là, à l'abri de mon regard, qu'un gros vacarme de branches cassées suivi d'un lourd silence me laisse imaginer le dénouement.

Il n'y a pas eu de cruauté. Seulement une scène de la vie sauvage dans toute sa grandeur.

Pour ces instants si rarement observés dans nos contrées, toutes les souffrances

endurées pendant le séjour, tous les doutes de ne pas revoir le carnivore symbole de l'équilibre de la faune sauvage, ont été balayés par le flot d'émotions qui m'a submergé jusqu'aux larmes. 🐾

CANADA

La Forêt pluviale du Grand Ours

Texte et photos
FLORENT NICOLAS



Une majeure partie
de l'alimentation des
loups côtiers vient de
l'océan Pacifique.

L'auteur

Florent Nicolas a toujours été très passionné par les mammifères marins et plus largement la vie sauvage, une passion qui a commencé depuis son plus jeune âge. Il se rend régulièrement au cœur de la forêt pluviale du Grand Ours et utilise la photographie pour partager des faits et informations sur la fragilité de la biodiversité, particulièrement dans cette région. Il a 31 ans et vit en Finlande où il travaille pour une institution intergouvernementale pour la protection de l'environnement marin en mer Baltique.

www.florent-nicolas.com
Instagram : [florent_nicolas_](#)

La place des populations de grands prédateurs est une problématique qui revient souvent lorsqu'on parle de la gestion des espaces naturels et de la conservation des espèces. De nos jours, même les régions les plus reculées sont visées par des projets industriels où la vie sauvage et les communautés locales peuvent être mises en danger.

C'est exactement la situation de la Forêt Pluviale du Grand Ours : cette région est depuis quelques décennies sous la pression d'importants groupes de l'industrie pétrolière. Calée entre l'Alaska et l'île de Vancouver, cette forêt est l'une des dernières forêts pluviales côtières restée vierge d'activités industrielles de grande échelle.

Depuis maintenant dix ans, je me rends régulièrement au cœur de la « Great Bear Rainforest » pour visiter mes amis d'une communauté locale Tsimshian. Le territoire de ces peuples de Premières Nations englobe de grandes forêts du continent, des forêts insulaires mais aussi de nombreuses langues de mer ou des récifs qui ouvrent la voie vers l'océan Pacifique. Ce territoire est passionnant : l'océan et les forêts cohabitent ; les grands prédateurs tels les mammifères marins, les ours et les loups dépendent aussi bien des courants marins que des arbres centenaires.

Mais même en étant loin de tout, les grands prédateurs sont toujours en sursis.

CULTURE ET NATURE

Les saumons sauvages sont des espèces clés pour cette région et plus particulièrement pour ce territoire : de nombreuses espèces animales et végétales bénéficient de la richesse nutritionnelle de ces poissons migrateurs. Le saumon sauvage a également une place importante dans la culture des Tsimshian : il est régulièrement pêché de façon artisanale pour être partagé et consommé au sein des familles. Loin de la société de consommation occidentale, la pêche ainsi que la chasse se font toujours avec un grand respect : on prélève seulement ce dont on a besoin. Les Tsimshian ont depuis toujours utilisé l'océan comme une source importante de nourriture et gèrent ces ressources afin que les générations futures puissent également en bénéficier.

Chaque année, les saumons viennent frayer dans les rivières. Lors des premiers jours de cet événement incroyable, on voit clairement une explosion de vie aux

alentours des rivières. Les corbeaux et les aigles commencent à se rassembler par dizaines et semblent s'impatienter. Les ours et les loups commencent à arpenter plus souvent les rivières. On sent comme une certaine attente de la part des prédateurs : même s'ils peuvent observer quelques bancs de poissons, ils ont du mal à se mettre à l'eau. Ils attendront quelques jours que les premiers saumons remontent assez la rivière pour se jeter dessus et se nourrir. Dès les premiers saumons laissés inertes sur la rive, la fête commence.

En 2015, après quelques voyages dans cette région, *La Gazette* (voir *Gazette* 57) avait publié une petite note sur mon expérience dans ce territoire. Depuis cet article, j'ai continué à me rendre à maintes reprises, plusieurs semaines, en Territoire Tsimshian sous la tutelle de mes amis pour découvrir leur culture et leur incroyable territoire. Retourner année après année dans ces endroits et prendre le temps d'observer cette incroyable biodiversité est une vraie aubaine. Avoir la chance de retrouver ces mêmes baleines et orques, ces mêmes ours, est comme vivre un rêve dans la durée. Mais comme tout travail avec la nature, il y a des jours où on ne voit rien du fait des conditions météorologiques capricieuses de la région ou simplement car les animaux ne se montrent pas. Ces journées sont parfaites pour un échange d'informations et de connaissances entre mes amis et moi : nous n'avons pas été élevés de la même façon. J'ai récolté lors de mes études et de mes expériences professionnelles des connaissances sur l'environnement et sa protection. Eux vivent ici et ces connaissances de leur territoire leur ont été transmises par leurs aînés. Ils feront ainsi avec les prochaines générations, c'est une partie de leur patrimoine.

Ce patrimoine et cette culture, ils veulent les protéger car ils savent qu'ils en sont les meilleurs gardiens, mais parfois ils en partagent quelques aspects. Un jour, nous avons ancré le bateau pour aller nous rendre dans une rivière. C'était l'une des rivières où habitait Mooksgm'ol, un ours noir dont le pelage est blanc et dont l'existence a longtemps été gardée secrète par les Tsimshian. Il s'agit de l'ours Esprit, aussi appelé Kermode, dont un gène récessif produit une fourrure de couleur crème. Il se trouve principalement sur quelques îles du territoire Tsimshian et il y en aurait seulement quelques centaines. Cette journée fut spéciale : c'était ma première observation de l'ours esprit et une vraie invitation au sein du territoire de mes amis.



Le territoire Tsimshian est plein de surprises et de secrets. Un jour, en suivant une coulée d'animaux dans la forêt pour rejoindre une rivière, de nombreuses empreintes montraient clairement que le passage était utilisé par des ours, des ongulés mais aussi par des loups. Plus on se rapprochait de la rivière, plus on trouvait d'anciens restes de saumons abandonnés en travers du passage, avec des marques caractéristiques laissées par les loups. Mes amis savaient bien qu'il s'agissait du territoire d'une meute, mais les observations se faisaient très rares. Lors de ma première venue dans cette région, on parlait vaguement de ces loups côtiers puisque les observations étaient toujours très rapides et les connaissances scientifiques très limitées. Elles le sont toujours bien que les loups côtiers aient toujours été connus des Premières Nations.

LES LOUPS CÔTIERS

Il est bien connu que les loups arpentent les grandes forêts continentales d'Amérique du Nord. Mais le long de l'Océan Pacifique, certains loups se sont spécialisés pour cet habitat unique. Il est composé de nombreux bras de mer, d'îles jonchées d'estuaires et d'une forêt très dense : c'est ce que l'on retrouve dans la forêt pluviale du Grand Ours.

Il semblerait que les loups côtiers soient présents sur une majeure partie de ces îles, qu'elles soient plus ou moins rapprochées du continent. Ils traversent facilement les bras de mer pour se rendre sur d'autres îles à la recherche de leur alimentation ou à la rencontre d'autres individus. Il s'agit véritablement d'une population de loups qui vit entre le continent et l'océan.

« Il s'agit véritablement d'une population de loups qui vit entre le continent et l'océan. »

Les loups côtiers ont naturellement une alimentation principalement basée sur ce qui se trouve sur et autour de ces îles et du littoral. Qu'importe l'endroit où on se trouve, on peut toujours croiser un loup qui longe le littoral à la recherche d'un cadavre de mammifère marin. Le rivage est également source de fruits de mer comme les palourdes et, lors de la saison de fraie des saumons, les loups se rapprocheraient des rivières pour les chasser. Sur les îles, les mammifères terrestres tels les cervidés et les rongeurs sont des proies potentielles même si environ 90% de leur régime

alimentaire provient de l'océan.

Ces loups de mer sont largement plus petits que leurs cousins du continent. Ils sont génétiquement différents : des études poussées ont bien montré qu'il s'agit d'une sous-espèce qui se trouve essentiellement sur ces îles. On entend même parler d'un certain gradient du « caractère maritime » de ces loups côtiers : plus ils sont éloignés du continent, plus leur régime alimentaire est basé sur les ressources marines. Les loups côtiers du continent et des îles proches ont donc un régime alimentaire moins associé aux ressources marines. Les loups côtiers des îles qui se situent plus au large se nourrissent davantage de proies provenant de l'océan.

Il y a encore beaucoup à apprendre sur la société de ces loups : on sait bien que les canidés ont une structure sociale très importante pour la formation et la cohésion des meutes. Mais qu'en est-il pour les loups côtiers ? De nombreuses questions sur la longévité des adultes et l'utilisation de leur territoire font partie des questions auxquelles les scientifiques n'ont pas répondu, même si les connaissances des autochtones peuvent apporter certains éléments de réponse. Les équipes de scientifiques qui viennent travailler dans ce territoire sont d'ailleurs accompagnées de locaux qui connaissent ces terres et les habitudes de ces loups mieux que quiconque.

« Les loups côtiers sont différents génétiquement et morphologiquement des loups continentaux. »



RENCONTRER CES PRÉDATEURS

Au fil de mes voyages dans le territoire Tsimshian, j'ai espéré et attendu longtemps afin de croiser ces grands prédateurs terrestres. Pour toute rencontre avec la faune sauvage, l'observateur doit s'armer de patience et être au bon endroit au bon moment : il ne faut pas croire qu'un endroit si sauvage permet de réaliser des observations rapidement sans trop d'efforts.

Après des journées sans fin dans des rivières et en essayant d'anticiper le passage des ours ou des loups, l'attente a payé. L'aide de mes amis locaux a été essentielle. Alors que je commençais à perdre espoir lors de mes premiers voyages, les premiers ours se sont montrés puis des loups.

Pour ces derniers, mes premières observations étaient totalement inattendues et réalisées lorsque je m'y attendais le moins. Toujours très furtifs et tout en évitant de se confronter à l'inconnu, les loups fuyaient rapidement à l'intérieur de la forêt. Ces loups, et même les ours, sont d'une grande timidité. Lorsqu'ils sont rarement en contact avec des humains, ils oublient cette timidité et leur curiosité peut prendre le dessus. Alors que je pensais observer les loups côtiers au loin, des rencontres étonnantes se sont déroulées. Voir un loup

sortir de la forêt pour tracer directement en ma direction fût un moment fantastique. Je ne savais pas du tout ce qu'il pouvait se passer puisque j'avais rarement entendu parler de telles observations. Les loups s'arrêtent souvent à seulement quelques mètres pendant plusieurs minutes avant de repartir.

J'ai eu l'occasion d'avoir plusieurs fois ce type d'observation avec un ou plusieurs loups. Être le dos à la forêt avec quatre loups qui sont postés autour à seulement quelques mètres est indescriptible. Ça l'est encore plus après de nombreux voyages, des dizaines et dizaines d'heures d'attente, pour finalement être placé au bon endroit et au bon moment.

PLAIDOYER POUR LA RÉGION DU GRAND OURS

C'était le titre de ma note publiée en 2015 dans *la Gazette des Grands Prédateurs*. Aujourd'hui, je tiens toujours ce même discours : il s'agit d'un territoire autochtone qui a longtemps été protégé par la culture des Premières Nations mais qui est aujourd'hui en détresse.

Les compagnies pétrolières ont bien compris l'importance de ce couloir maritime pour exporter l'or noir depuis le Canada

vers l'Asie. La venue de tankers est une hantise pour cette côte puisqu'ils pourraient perturber l'environnement marin. Si une catastrophe maritime avait le malheur d'arriver, l'ensemble de ces écosystèmes serait en danger. L'exemple de l'Exxon Valdez, en 1989, devrait être une bonne leçon. Les conditions météorologiques, la topographie, le patrimoine culturel et la richesse de la biodiversité sont bien des éléments à mettre en avant pour protéger cette zone.

Nul besoin de prendre des cours d'écologie pour comprendre que protéger les saumons sauvages, c'est protéger ce territoire : c'est un pilier à la fois biologique et culturel de cette côte. Malheureusement, les stocks de saumons en Colombie-Britannique sont confrontés à de nombreuses activités humaines qui entraînent la modification voire la destruction des rivières où viennent frayer les reproducteurs. La surpêche, les changements climatiques et l'aquaculture de saumons de l'Atlantique sont également des menaces qui pèsent sur le futur des stocks de saumons.

Il est difficile de mettre en place des mesures de protection pour une espèce que l'on connaît peu. C'est exactement la situation pour les loups côtiers : le nombre de meutes ou de reproductions sont des informations essentielles mais ces deux paramètres sont

inconnus pour cette région. La Colombie-Britannique a un plan de gestion des loups afin de rétablir les effectifs de caribous et il est assez simple : il faut limiter la population de loups qui chassent les caribous. Mais ce plan ne prend pas en compte les connaissances limitées sur ces loups côtiers : il est possible de chasser le loup dans la forêt pluviale du Grand Ours (1). Autre point essentiel : il ne prend pas en compte l'importance de protéger l'habitat naturel des caribous qui a été détruit ces dernières décennies par l'industrie forestière grandissante.

Il est intéressant d'analyser la situation des grands prédateurs et plus particulièrement des loups en France et dans cette partie de la forêt pluviale du Grand Ours. Les décisions sont parfois prises sans une réelle connaissance de leurs répercussions. On pense connaître tout des mécanismes de régulation et on prend les mauvaises décisions.

Même si ce territoire est pour le moment éloigné d'activités industrielles de grande échelle, les grands prédateurs et peuples autochtones y sont en sursis. C'est incroyable de penser qu'aujourd'hui, au XXI^e siècle, certains peuples autochtones doivent se battre pour protéger leur territoire et leur biodiversité. La forêt pluviale du Grand Ours et ce Territoire Tsimshian, de par leur authenticité culturelle et biologique devraient être protégés de nos sociétés de consommation. 🐾



(1) Les chasseurs de trophée viennent également pour chasser des ours noirs ou bruns. Depuis de nombreuses années, d'importantes zones sont surveillées et interdites à la chasse aux trophées grâce à l'aide des communautés locales et d'ONG.



« L'ours esprit Kermode est l'un des symboles du territoire Tsimshian au cœur de la forêt pluviale du Grand Ours. »





Installez gratuitement le moteur de recherche Lilo et reversez-nous vos gouttes d'eau !

En utilisant Lilo pour vos recherches sur Internet, vous agissez au quotidien pour les loups, les ours et les lynx. Cela fait maintenant quelques années que Lilo nous apporte des fonds précieux et non négligeables. Merci à vous !
Pour installer Lilo : www.lilo.org



Adhésion et abonnement 2020



Les adhésions s'entendent pour l'année civile au moment de la souscription.

66 % de votre adhésion et de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville : Pays :
Tel : Courriel :@.....
Profession : Signature :
Fait le/...../.....

• Je souhaite devenir adhérent de FERUS, je choisis l'adhésion annuelle* (☐ chèque ou ☐ prélèvement automatique)

- ☐ Adhésion membre actif tarif réduit (- de 18 ans, chômeurs, étudiants) : 20 €
☐ Adhésion membre actif : 30 €
☐ Adhésion familiale (plusieurs membres, 1 seule adresse) : 37 €
☐ Collectivités, associations : 37 €

* Adhésion hors France métropolitaine : rajouter 7 €

• Je souhaite devenir adhérent membre bienfaiteur de FERUS (toute cotisation annuelle supérieure à 37 €)

Je donne (par chèque) €

Je donne (par prélèvement automatique) € ☐ tous les mois ☐ tous les 3 mois ☐ tous les 6 mois ☐ tous les ans

• Je souhaite faire un don

Je donne (par chèque) €

☐ Abonnement à la gazette des grands prédateurs (4 numéros) : 26 €

Abonnement sur l'année civile. Hors France métropolitaine : rajouter 7 €

À renvoyer à FERUS, BP 80 114, 13718 Allauch cedex

Avec le prélèvement automatique, soutenez FERUS dans la durée !

(interruption sur simple demande / valable aussi pour l'étranger)

Si vous choisissez le prélèvement automatique, merci de remplir et de renvoyer également cette autorisation de prélèvement, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au format BIC/IBAN.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez FERUS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de FERUS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier
SEPA
FR94ZZZ622028

Désignation du titulaire du compte à débiter

Désignation du créancier

**Association FERUS
BP 80114
13 718 Allauch cedex**

Compte à débiter :

IBAN

BIC

Référence unique du mandat : le numéro de la RUM vous sera communiqué avec votre confirmation de prélèvement par mail ou par courrier.

Fait le/...../..... A

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de nos adhérents. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'usage exclusif de FERUS. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à l'association FERUS : 0491050546 ou secretariat.ferus@orange.fr



GRÉGORY DELAUNAY

www.gregorydelaunay.com

Facebook : GregoryDelaunayArt

